



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 21 mai 2019

2019-03-38

Date d'affichage : 24 mai 2019

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 16

Votants : 25

L'An Deux Mille dix-neuf, le 21 mai 2019

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 15 mai 2019

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE

Jouv-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS,
M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique
THÉNAULT, M. Dominique DESSAGNES, M Jean-Frédéric OUVRY

Ligny-le-Ribault : M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS

Sennely : M. Pierre HENRY

POUVOIRS : M. Bertrand DAUDIN à M. Dominique THENAULT, Mme Véronique DALLEAU à M. Stéphane
CHOUIN, Mme Nicole BOILEAU à Mme Constance de PÉLICHY, Mme Jocelyne BACHMANN à Mme
Elysabeth CATOIRE, Mme Stéphanie CHARRON à M. Hervé NIEUVIARTS, M. Jean-Jacques BOUQUIN à
M. Pierre HENRY, M. Bernard GILBERT à M. Jean-Paul ROCHE, Mme Manuela CHARTIER à M. Jean-Frédéric
OUVRY, Mme Anne GABORIT à M. Olivier GRUGIER

ABSENTS EXCUSES : M. Eric LEMBO (porteur du pouvoir de Mme Marie-Annick VATZ)

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Création d'un poste de directeur de l'aménagement durable du territoire

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique
Territoriale, notamment les articles 34 et 3-3-2°, relatifs aux emplois de catégorie A,

Il convient de procéder à la création d'un poste d'attaché territorial avec pour mission la direction de
l'aménagement durable et du territoire. Cet emploi sera à pourvoir dans le cadre d'emplois des attachés territoriaux,
relevant de la catégorie A, pour exercer les missions suivantes :

- Responsabilité de la direction de l'aménagement du territoire composée de 10 agents, dont 6 à encadrer en direct
- Suivi de la planification du territoire avec les prestataires et partenaire, ainsi qu'avec chaque service: articulation et fédération autour du projet, conseil aux élus... (SCoT, Protection du Patrimoine, PLUi, PLH, Règlement de publicité...)
- Pilotage des projets transversaux de la Direction
- Suivi opérationnel des dossiers de la direction, y compris ceux de la Ville de La Ferté Saint-Aubin pour l'aménagement et le foncier, notamment en l'absence de l'organisme chargé de l'aménagement, droit du sol, dans le cadre de la mutualisation des services.

Signé par : Jean-Paul ROCHE
Date : 03/06/2019
Maire de La Ferté Saint-Aubin
Président de la Communauté de Communes des Portes de Sologne
SOLOGNE-PDT

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

CREE à compter du 1^{er} septembre 2019 un emploi à temps complet d'attaché territorial, directeur de l'aménagement durable du territoire, et de modifier par conséquent le tableau des effectifs.

Cet emploi a vocation à être occupé par un fonctionnaire. Néanmoins, en cas de recherche infructueuse de candidats titulaires de la fonction publique, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Dans cette hypothèse, le recrutement interviendra sur la base d'un contrat à durée déterminée pour une durée de 3 ans compte-tenu de la nature des fonctions qui font appel à des compétences spécialisées dans les domaines cités ci-dessus, et nécessite une continuité de service public compte-tenu du caractère stratégique et opérationnel de la mission.

AUTORISE Monsieur le président, ou son représentant, à recruter l'agent dans les conditions fixées par l'article 3-3-2° en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires,

Le Président,
Jean-Paul ROCHE